BULLETIN MUNICIPAL

N° 29

Photos : Alexandre BELKADI

Très chères Moulismoises, très chers Moulismois,

Je suis ravie d'avoir constaté avec vous une année 2022 plus sereine sur le volet sanitaire, malgré la vigilance que chacun d'entre nous se doit de conserver pour préserver ses proches. Ce constat s'est ressenti également sur notre budget communal qui, après 7 années d'efforts et de sacrifices plus ou moins compris par certains, alors même que les dotations avaient diminuées dès 2015, a dégagé en 2022 suffisamment de recettes pour nous permettre des investissements nouveaux.

Vous découvrirez ainsi dans les pages de ce bulletin, le bilan des travaux, actions, investissements de votre municipalité, mais également les animations proposées par vos associations et les pages d'informations pratiques pour votre quotidien. L'un de nos projets nécessite cependant des réajustements. La rénovation de notre salle des fêtes ne devra s'effectuer qu'au plus strict de ses besoins en matière énergétique car les charges d'un projet plus ambitieux (comme initialement prévu) seraient trop importantes pour assurer financièrement les années futures. L'analyse financière du budget que vous trouverez plus loin, démontre que ce dernier reste fragile et demande notre vigilance constante.

Le contexte national, par ses diverses annonces et ses difficultés économiques, par ses sollicitations de faire des efforts pour préserver la consommation énergétique, par son inflation qui pèse sur le budget des ménages, des artisans, des agriculteurs, des entreprises… engendre un climat anxiogène, et induit un sentiment d'isolement voire de fatalisme. Je ne peux dès lors que vous inviter à vous rapprocher les uns des autres, participer aux manifestations qui vous sont proposées, oser échanger avec vos pairs autrement que virtuellement ou anonymement sur les réseaux, afin de conserver les liens de convivialité.

Je vous invite ainsi à nous retrouver lors de notre traditionnelle cérémonie des vœux le **samedi 21 janvier à 18h en notre salle des fêtes**. Je souhaite bien évidemment la bienvenue aux nouveaux habitants avec lesquels nous espérons partager le verre de l'amitié à cette occasion.

Pour conclure, je vous livre une citation d'Edgar Morin : « Si nous savons comprendre avant de condamner, nous serons sur la voie de l'humanisation des relations humaines. »

Les membres du conseil municipal et moi-même vous adressons nos meilleurs vœux pour 2023.

ETAT CIVIL

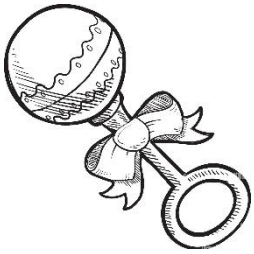

Naissances :

EMERY Lana le 19 août 2022

BREMENT Yuri le 22 décembre 2022

Baptême républicain :

LORMEAU Célya et Lenny le 23 juillet 2022

Ils ont convolé en justes noces : Néant

Ils nous ont quittés…

MONTPEYROUX Joannes le 3 mai 2022

DELETRE Hervé le 29 juin 2022

MESMIN Paulette le 10 décembre 2022

LES PRINCIPALES REALISATIONS

*** Les fossés ont été réalisés en interne avec une rigoleuse louée à la commune d'Adriers.**

- Châtre
- La Sicardière
- Du cimetière aux Rémigères
- De Beauvais à la Pêcherie
- Biais

*** Busage du chemin de la Rode**

*** La route (VC1) du Grand Voirié à la Barre a été refaite par la CCVG à hauteur de 104 000 €**

*** <u>Les arbres</u>**

Le 24 janvier 2022, les élèves de l'école ont pu assister à un travail de débardage à l'ancienne. En effet, les peupliers longeant le fossé d'une parcelle communale, posaient des problèmes sur la ligne électrique située à proximité. A chaque coup de vent, la chute de ces arbres vieillissants sectionnait la ligne haute tension, créant des coupures d'électricité dans une grande partie du bourg. La municipalité a donc pris la décision de les abattre pour sécuriser la ligne. Toutefois, le terrain humide ne se prêtait pas à un travail mécanique intensif pour dégager les troncs. M. FLEURENTDIDIER et son fils Emile, ont donc proposé d'effectuer le débardage avec des bœufs (Rocco et Rocky), au plus grand plaisir des enfants spectateurs d'un après-midi instructif sur les techniques anciennes (ou d'avenir).

Nous avons par la suite décidé de faire enlever les souches par l'entreprise Giraudeau pour un montant de 4 080 €.

De nouvelles plantations d'arbres d'essences à hauteur moindre seront effectuées. Les enfants seront de nouveaux invités à participer à ce geste significatif pour la préservation de l'environnement.

Entretien de différents chemins de la commune

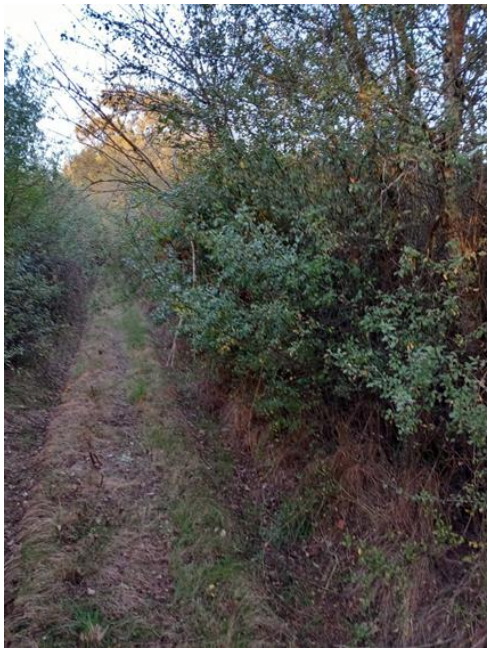

Avant

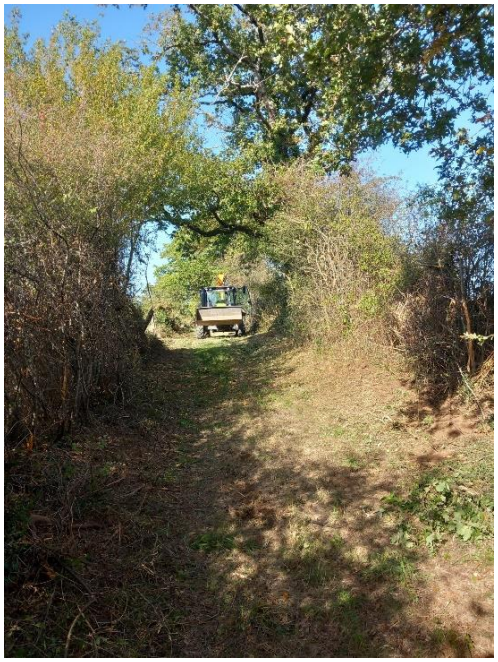

Après

- Sécurisation de l'aire de repos par traitement des arbres malades.

- Abattages et élagage des sapins à l'école.

Plantations par les élèves (rescapés d'une importante épidémie) d'une petite haie le long du grillage de l'école et semis d'une jachère fleurie par l'ACCA (merci à eux).

Suite aux différents nettoyages de haies, arbres, les branches récupérées ont été broyées par le SIMER pour avoir des copeaux pour la commune et les habitants.

* **<u>Les batiments</u>**

<u>La toiture de l'église</u> : 73 141.40 € (subvention 48 434.16 €)

Le local paroissial :

Les travaux d'aménagement du local seront effectués dans l'année pour un montant d'environ 40 000 € afin de mettre ce bien en location.

*** <u>Investissements matériels</u>**

- L'épareuse : 31 800 € (subvention 21 300 €)

-une fourche crocodile (3 120 €)

- une remorque d'occasion (2000 €)

- des bancs

Devant la Mairie

Rue du grand puits

La Sicardière

La Barre

Beauvais

Sur la place de l'église

- du petit outillage

- poteau incendie dans la cité : 1 713.60 €

LE CIMETIERE

Les allées du cimetière ont été fleuries l'année dernière. Des petites pancartes ont été installées pour plus de visibilité.

De plus, un enherbement de celui-ci a été effectué dans les grandes allées pour un entretien plus facile.

2 bancs ont été installés au cimetière, d'autres cavurnes y sont installées (3 350 €)

.

INFORMATIONS COMMUNALES ET PRATIQUES

MAIRIE

Horaires d'ouverture au public :

Tel : 05 49 91 90 64 ; contact@moulismes.fr

LUNDI, MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI	LUNDI, MERCREDI 14 h – 17 h 30	FERME LE MARDI ET JEUDI APRES-MIDI
9 h – 12 h	VENDREDI 14 h – 16 h 30	

AGENCE POSTALE

Tel : 05 49 48 29 92

Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h, fermé le samedi.

ETANG COMMUNAL

La gestion de l'étang communal est assurée par le comité des fêtes. Il est ouvert du samedi de Pâques jusqu'au 31 octobre de chaque année.

Les tarifs : 3 € la demi-journée, 5 € la journée, 50 € l'année.

Nouvelle agent dans la commune

Nathalie Drouet fait partie de nos effectifs depuis juin, à temps partiel : nous lui souhaitons la bienvenue.

CANTINE

La cantine scolaire est assurée les lundis, mardis, jeudis et vendredi aux tarifs suivants :

Enfants 3 €

Adultes 5 €

GARDERIE

Les horaires :

Tous les matins de 7 h 45 à 8 h 50

Le soir des lundis, mardis et jeudis : de 16 h à 18 h

Le vendredi de 15 h à 18 h

Le mercredi de 12 h à 13 h

En attendant Noël…… atelier à la garderie

SALLE DES FETES : Tél. : 05 49 91 38 97

Tarifs location	Salles	Sans chauffage Du 1er avril au 30 septembre	Avec chauffage Du 1er octobre au 31 mars
Habitants de Moulismes	Salle 1	55,00 €	65,00 €
	Salles 1 et 2	85,00 €	95,00 €
Habitants hors commune	Salle 1	115,00 €	125,00 €
	Salles 1 et 2	175,00 €	185,00 €
Cuisine	65.00 €		
Jour supplémentaire	60,00 €		
Caution (à la remise des clés)	300,00 €		
Associations Moulismoises	3 gratuités/an		

POUR RAISON DE SOBRIETE ENERGETIQUE, LA SALLE DES FETES SERA FERMÉE DU 21 NOVEMBRE 2022 AU 30 MARS 2023.

La vaisselle n'est pas comprise dans la location de la salle, il est possible de la louer auprès du comité des fêtes (contacter M. TABUTEAU Jean-Claude au 05.49.91.00.52).

ECOLE

École primaire

Septembre

Nous dépoussiérons notre cartable et achetons de nouveaux crayons avant de reprendre le chemin de l'école.

Cette année, nous partons à la découverte des continents. 18 explorateurs, allant de la petite section au CM2, forment les rangs de cet équipage. Nous voguerons au gré des cultures, des anecdotes et des merveilles de chaque coin du monde. Vous pouvez déjà admirer nos indiens sur la fenêtre de la classe et la photo d'une rune africaine.

Novembre

Nous nous entrainons en course de durée et nous allumons la fabrique à jouets.

Un lourd programme nous attend au mois de décembre. Et comme les lutins du Père Noël, nous devons nous y préparer afin d'accueillir petits et grands le temps d'une soirée.

Décembre

Nous courons pour le Téléthon aux côtés de Saulgé.

Nous chaussons nos baskets et participons à « La course du muscle ». Nous réalisons tous ensemble 305 km.

Pas le temps de se reposer, nous enchainons avec les préparatifs de notre banquet de Noël : décorations, cuisine et répétitions du spectacle. Nous devenons également spectateurs lorsque deux conteurs nous font voyager au gré des partages équitables du futur intendant du roi et d'un gentil sabotier.

Et l'an passé ?

Nous découvrions la France : ses reliefs, ses paysages, ses villes…
Nous sommes sortis pour aller à la rencontre du patrimoine de notre région : la Ferme du Léché, l'Abbaye de Saint-Savin ou encore la ferme pédagogique de Lathus…
Nous avons eu l'occasion de pécher, grimper aux arbres et sculpter. Quelle aventure !
En juin, nous participons à nos propres Jeux Olympiques. Et la compétition fut rude. Le podium est mérité car nous rentrons fatigués mais heureux de notre journée !

Mme Barreau
Chargée d'école
Année scolaire 2022-2023

Analyse financière du budget communal réalisée par les services de la DGFIP

Dans un souci de transparence, nous vous livrons les éléments transmis par la Direction Générale des Finances Publiques. Cet extrait d'analyse financière porte sur les exercices 2017 à 2021.

La CAF (Capacité d'Auto-Financement) brute est en forte progression sur la période (+402.6%) pour s'établir à 42K€ avec des charges réelles qui ont diminué (-17.7%) plus fortement que les produits (-5.5%). Elle se situe néanmoins en deçà de la moyenne départementale. Du fait d'une annuité de dette élevée, la CAF nette est faible. Il est noter néanmoins, la fin de plusieurs emprunts en 2022. Par ailleurs, le niveau de fonds de roulement est très inférieur à la moyenne départementale avec 132€/hab contre 685€/hab. Ainsi, en 2021, il représentait la couverture de 80 jours de charges réelles de fonctionnement (strate départementale : 413 jours). Au regard de ces données, il est mis en évidence que la situation de la commune n'est pas très bonne. Ainsi, il convient de s'interroger sur la soutenabilité des projets tels que la rénovation de la salle des fêtes dont le financement est prévu par un recours à l'emprunt pour 300K€. A CAF brute constante, la collectivité ne sera pas en capacité de rembourser les annuités d'emprunt. De plus, la faible capacité à investir limite le versement de FCTVA et de subventions.

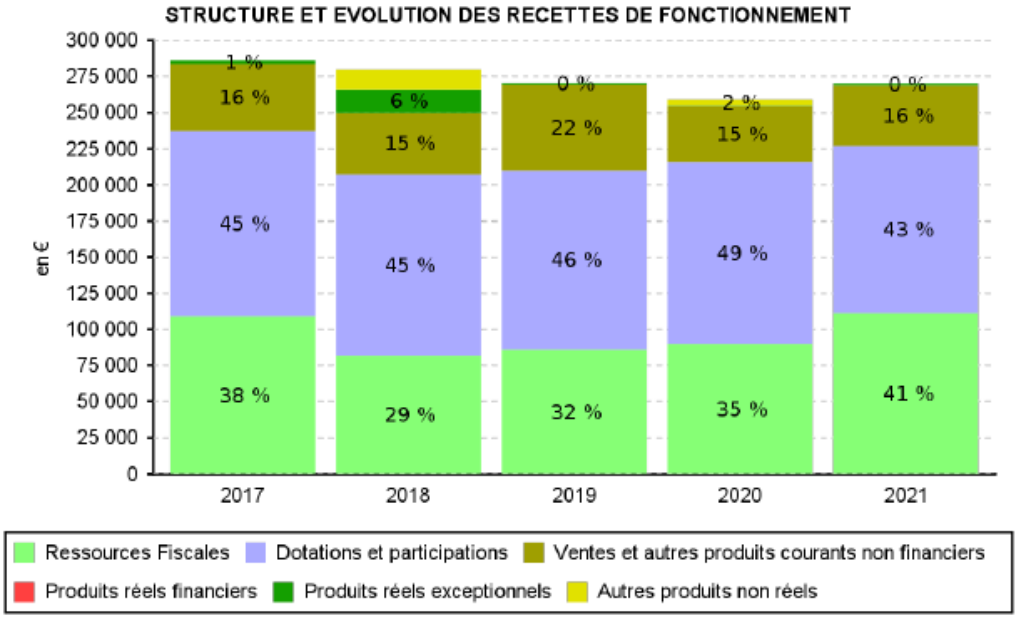

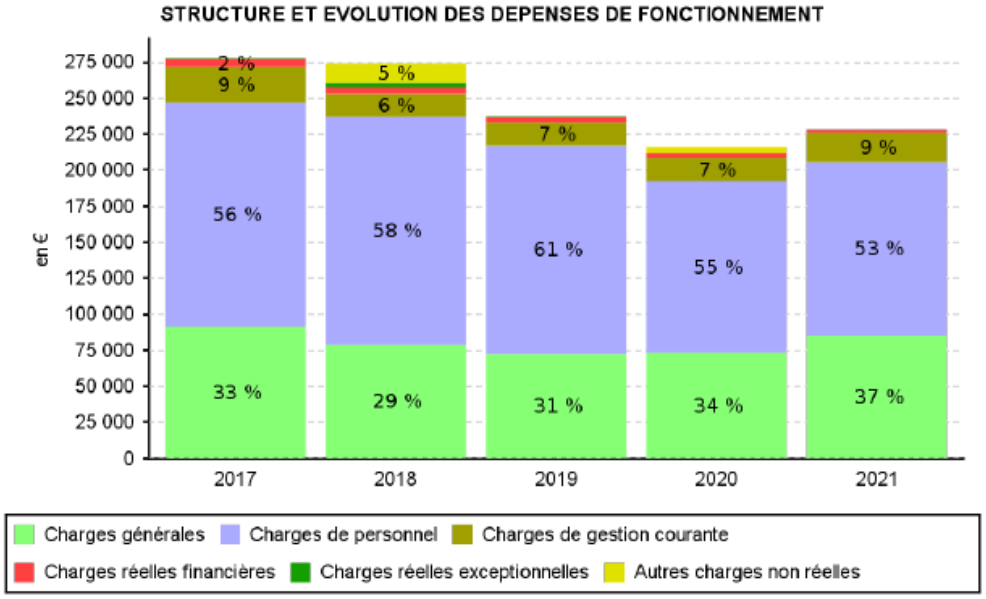

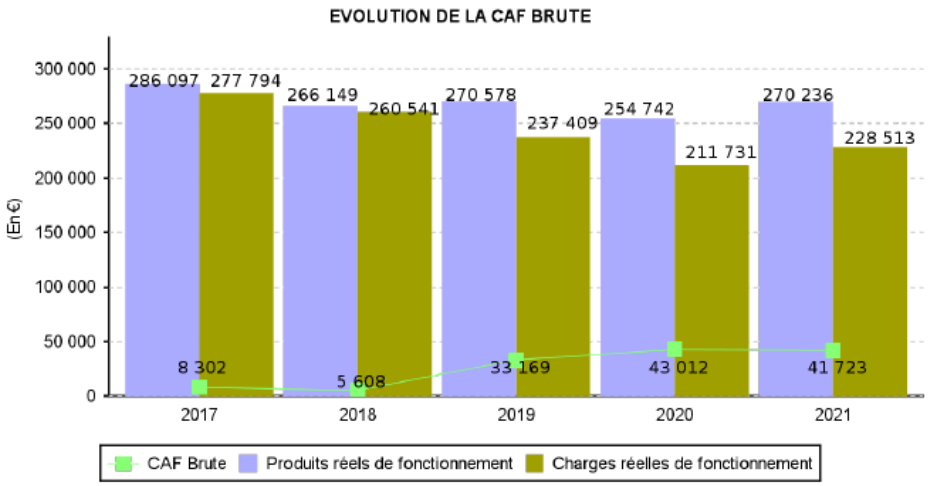

Sur la période étudiée la CAF brute de la collectivité est positive traduisant l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.
La CAF brute fluctue sur la période, de 8 302 € en 2017, 5 608 € son plus bas niveau en 2018, 43 012 € en 2020 son plus haut niveau et 41 723 € en 2021.
En 2021, la CAF brute représente 110 €/hab contre 134 €/hab pour la strate départementale.
La CAF brute a augmenté de 402,6 % entre 2017 et 2021.
En effet, les charges réelles de fonctionnement fluctuent sur la période mais ont diminué de 17,7% entre 2017 et 2021 passant de 277 794 € à 228 513 € alors que les produits réels de fonctionnement varient également passant de 286 097 € à 270 236 € (- 5,5% entre 2017 et 2021).
Dès lors que les charges et les produits diminuent sur la période mais que la baisse des produits est moins importante que la baisse des charges, la CAF brute augmente.

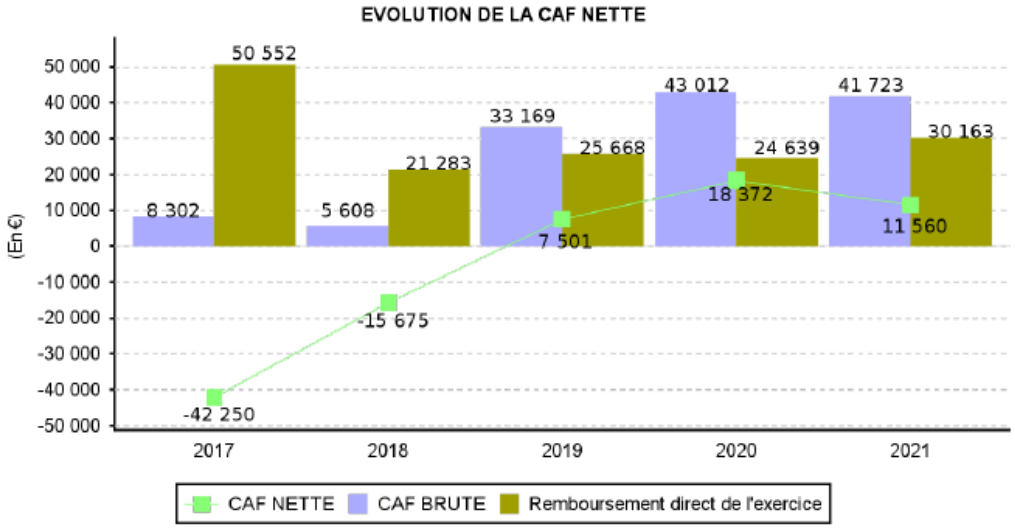

La CAF brute est en priorité affectée au remboursement du capital de la dette mais en 2017 et 2018, la CAF brute est insuffisante pour couvrir le remboursement en capital des emprunts. Sur la période de 2019 à 2021, la CAF brute est suffisante pour couvrir ce remboursement.
Le solde représente la CAF nette disponible pour financer les dépenses d'équipement de la collectivité.
La CAF nette est en augmentation de 2017 à 2020 passant de - 42 250 € en 2017 à 18 372 € en 2020 puis diminue à 11 560 € en 2021, le montant du remboursement de la dette étant plus modéré depuis 2018 entre 21 283 € pour 2018 et 30 163 € en 2021. Son niveau est inférieur à celui de la strate départementale avec 30 €/hab contre 71 €.
En 2017, le remboursement anticipé d'un prêt à court terme d'un montant de 27 750 € ce qui explique pour partie la CAF négative en 2017.
En 2019, un emprunt a été souscrit d'un montant de 7 749 € pour les travaux d'huisserie de la salle des fêtes et un prêt à court terme de 4 544 € (remboursé le 31/12/2021).
En 2020, un emprunt à court terme de 4 815 € a été souscrit pour l'acquisition d'un véhicule électrique et sera remboursé en 2022.
En 2021, un nouveau prêt de 42 000 € a été souscrit pour les travaux de l'église.
En 2022 le montant total de l'annuité de remboursement des prêts en capital est de 27 075,69 € y est incluse celle du prêt détenu par le budget annexe « aire de repos » dissout au 31/12/2021 et transféré au BP (39 286,15 € de capital restant dû au 31/12/2021).

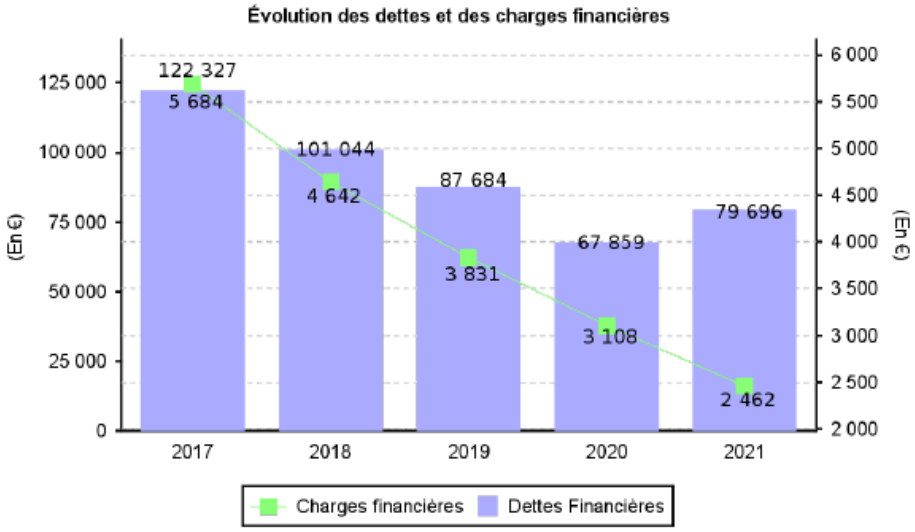

L'encours de la dette bancaire au 01/01/2021 s'élevait à 67 369 €.
L'encours de la dette bancaire au 31/12/20201 s'élève à 79 206 € (ce qui représente 208€/hab contre 358€/hab pour la strate départementale).
En effet, 30 163 € ont été consacrés au remboursement en capital d'emprunts et un nouvel emprunt a été souscrit en 2021 pour 42 000 € (travaux de l'église).
La collectivité détient 7 emprunts au 01/01/2022 :

6 emprunts du crédit agricole dont :

un souscrit en 2012 pour 70K€ sur 120 mois pour travaux de sécurité (route de Montmorillon et Persac) se terminant en avril 2022
un souscrit en 2014 pour 35K€ sur 144 mois pour l'extension du cimetière
un souscrit en 2017 de 17,5€ sur 60 mois pour divers matériels (fin 15/07/2022)
un souscrit en 2020 de 4 815 € de 24 mois pour l'acquisition d'un véhicule électrique
un souscrit en 2021 de 42K€ sur 180 mois pour l'église
un souscrit en 2020 de 7 749 € sur 60 mois pour les huisseries de la SDF

et un emprunt souscrit auprès de la CDC pour le budget "air de repos", 50K€ empruntés en 2018 sur 15 ans.

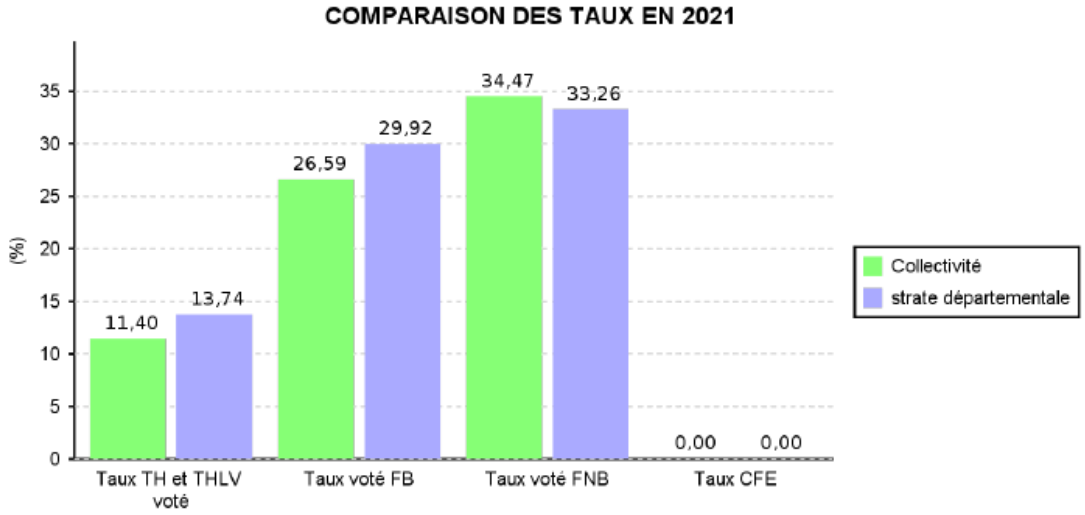

En 2021, le taux THRS est de 11,4 % pour la commune contre 13,74 % pour la strate départementale.
Le taux voté sur la taxe foncière sur le bâti est de 26,59 % pour la collectivité contre 29,92 % pour la strate départementale et le taux voté sur le foncier non bâti est de 34,47 % contre 33,26 %.
Seul le taux voté sur le foncier non bâti est supérieur à celui de la strate départementale.
Les taux n'ont pas évolués depuis 2019, la commune n'ayant pas voté d'augmentation.
Depuis 2021, suite à la réforme de la taxe d'habitation, le taux de TFB départemental 2020 (17,62%) a été ajouté au taux communal.
En 2022, la commune a voté une augmentation des taux qui passent de 26,59 à 26,72 % pour la TFB et 34,47 à 34,64 % pour la TFNB. Pour la THRS, elle ne retrouvera son pouvoir de taux qu'en 2023.
Le revenu fiscal moyen par foyer est de 19 264 € contre 21 855 € pour la strate départementale, **59,3 % des foyers sont non imposables** contre 55% pour la strate départementale.

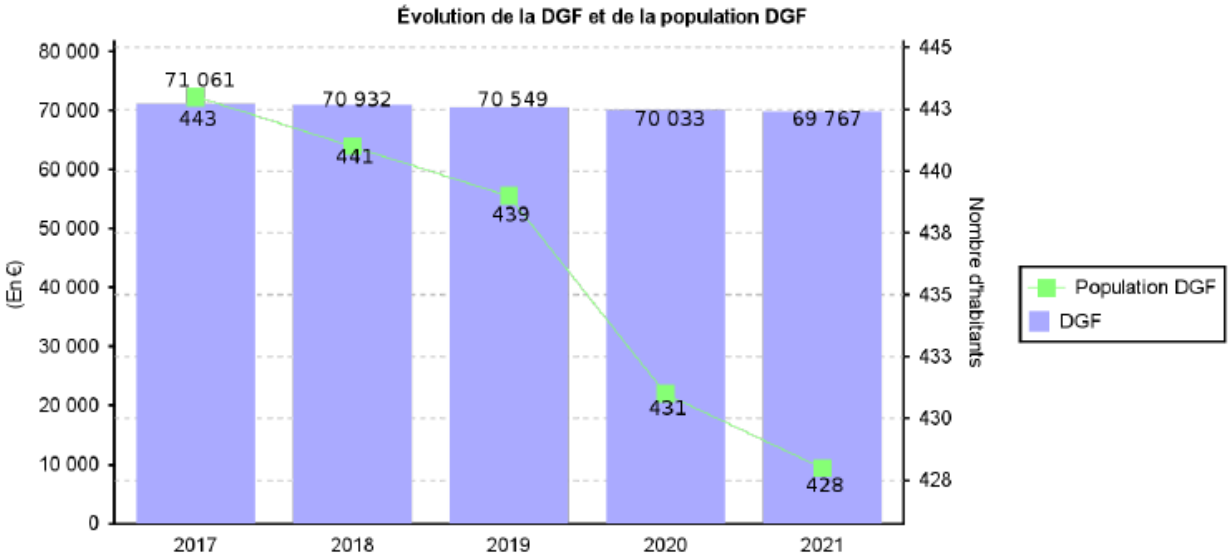

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) part forfaitaire diminue faiblement chaque année depuis 2017 pour atteindre 69 767 € en 2021 contre 71 061 € en 2017.
La population "DGF" a constamment diminué depuis 2017 passant de 443 habitants à 428 habitants en 2021, la commune est donc prélevée pour prendre en compte cette part dynamique négative de la population (-193 € en 2021).
Le prélèvement au titre de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques (CRFP) s'est terminé en 2017. **Il est à prendre en compte toutefois que la DGF s'élevait à 89 664 € en 2013 soit une perte annuelle de 20 000€.**

INFORMATION FREQUENTATION AIRE D'ACCUEIL CAMPING-CARS (au 15-12-2022)

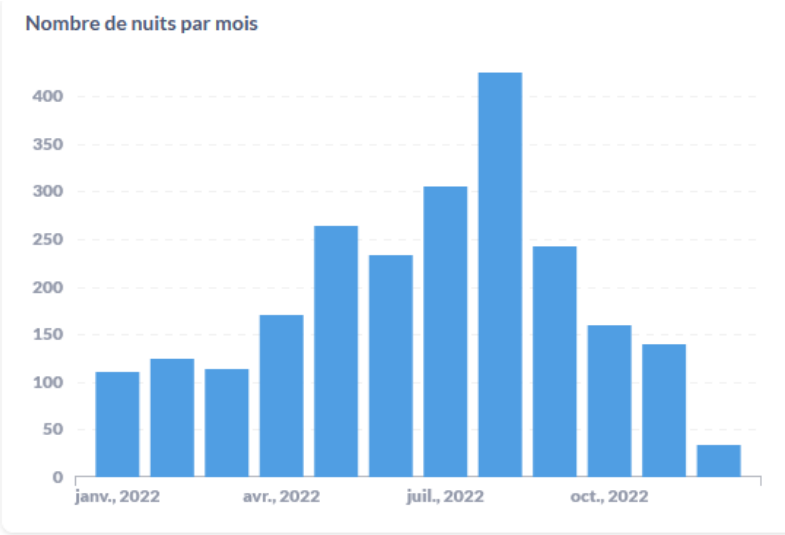

Les chiffres de fréquentation à retenir pour l'aire de MOULISMES

2 319
Nombre de nuits enregistrées

102 036 €
Retombées indirectes pour le territoire

5 798
Nombre de touristes ayant séjourné sur l'aire

8%
Part de la clientèle étrangère

citykomi®
Le messager citoyen

Vienne & Gartempe Communauté de communes

CONSEILLER NUMÉRIQUE France services

FRANCE RELANCE

ATELIER AVEC LES CONSEILLERS NUMÉRIQUES

Rendez-vous tous les mois dans votre mairie !

Les conseillers numériques à MOULISMES en 2022 :

- Nombre d'ateliers : 11
- Participation totale : 18
- Fréquentation moyenne : 2

INFORMATIONS GENERALES

Maîtriser sa consommation d'eau

L'été 2022 a été marqué par une sécheresse historique : depuis août 2021, un très fort déficit de pluie a conduit à un faible taux de recharge des nappes d'eau souterraines et à des débits de rivière bien inférieurs aux moyennes enregistrées.

Eaux de Vienne a demandé à l'ensemble de ses abonnés de réduire leur consommation d'eau au strict nécessaire : nous tenons à vous remercier des efforts fournis. Pour préserver un bien irremplaçable, l'eau, nous avons besoin que ces bonnes pratiques perdurent.

Plus d'informations sur www.eauxdevienne.fr. Pour suivre les actualités d'Eaux de Vienne, rejoignez-nous sur Facebook et LinkedIn.

LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POURSUIT SA MODERNISATION AVEC LE LANCEMENT DE L'APPLICATION « MA SÉCURITÉ »

Les services de l'État de la Vienne travaillent au quotidien pour assurer votre sécurité. La première application mobile regroupant les services de police et de gendarmerie est disponible gratuitement sur les plateformes habituelles de téléchargement d'applications et sur l'ensemble des appareils mobiles (téléphones, tablettes…) quel que soit le modèle.

Cette application vous accompagne vers la solution la plus adaptée à vos besoins. Elle offre une nouvelle possibilité d'être assisté par un gendarme ou un policier, à tout heure de la journée.

Vous y trouverez :

- les services de pré-plainte et de signalement en ligne ;
- l'accès aux plateformes de démarches administratives en ligne ;
- l'ensemble des numéros d'urgence ;
- les actualités et notifications locales de sécurité de la Vienne ;
- un service de tchat 24h/24 et 7j/7 qui permet d'échanger avec un gendarme ou un policier, directement dans l'application ;
- des conseils de sécurité et de prévention suivant les thématiques qui vous intéressent ;
- une cartographie des points d'accueil de la Police et la Gendarmerie nationales du département de la Vienne, ainsi que leurs coordonnées et horaires d'ouverture ;
- la plateforme de signalement des points de deal lancée début 2021, notamment à l'origine de plus de 10 000 signalements.

L'application Ma Sécurité est là pour vous apporter des réponses concrètes, faciliter vos échanges avec la Gendarmerie et la Police nationales et vous donner la possibilité d'alerter très rapidement les forces de sécurité autour de vous.

Ma Sécurité
Application Grand Public

En cas d'urgence, il faut toujours contacter le 17

Vente d’eau potable pour les professionnels

Les professionnels peuvent bénéficier de tarifs préférentiels pour l’eau potable, selon certaines conditions.

Un tarif pour les activités agricoles et industrielles

Quelle que soit sa localisation dans le département, un agriculteur ou un industriel, abonné aux services d’Eaux de Vienne, paie son eau au même prix.

Lors de l’assemblée générale du 15 décembre 2021, les tarifs ont été fixés pour l’année 2022 de la façon suivante :

- Un abonnement annuel au service d’eau d’un montant de 400€ HT pour le premier branchement d’eau desservant une activité agricole ou une activité industrielle. Les éventuels autres branchements au nom de l’abonné pour desservir l’activité professionnelle sont assujettis à un abonnement annuel d’un montant de 38€ HT.
- Un prix par m^3 consommé de 1,10€ HT (taxe pour la Préservation de la Ressource en Eau incluse).

Conditions requises pour en bénéficier :

Pour un usage agricole, vous devez remplir au préalable les conditions suivantes :

- Avoir un ou plusieurs branchements exclusivement dédiés à l’activité agricole (un compteur servant à alimenter la maison et l’exploitation agricole n’est pas éligible à ce tarif),
- Fournir un justificatif de cotisant à la Mutualité Sociale Agricole en qualité d’actif.

Pour un usage industriel, vous devez remplir au préalable les conditions suivantes :

- Avoir un ou plusieurs branchements exclusivement dédiés à l’activité industrielle,
- Fournir un extrait Kbis ou un équivalent justifiant l’affiliation au code NAF “Industrie Manufacturière”.

Pour récupérer un bulletin de souscription à ce tarif, rapprochez-vous de votre centre de rattachement.

Un tarif vert en faveur de l'agriculture durable

Depuis fin 2018, un tarif spécifique dit « vert » est accessible aux agriculteurs pratiquant une agriculture durable plus respectueuse de la qualité de l'eau.

- Un abonnement annuel au service d'eau d'un montant de 60€ HT pour le premier branchement d'eau desservant une activité agricole. Les éventuels autres branchements au nom de l'abonné pour desservir l'activité professionnelle sont assujettis à un abonnement annuel d'un montant de 38€ HT.
- Un prix par m^3 consommé de 1,10€ HT (taxe pour la Préservation de la Ressource en Eau incluse).

Conditions requises pour en bénéficier :

- Avoir une consommation annuelle d'au moins 500 m^3 l'année précédant l'application du tarif ;
- Avoir une surface agricole utile composée à plus de 50% de prairies permanentes ou temporaires OU avoir une exploitation en agriculture biologique ;
- Avoir un ou plusieurs branchements exclusivement dédiés à l'activité agricole (un compteur servant à alimenter la maison et l'exploitation agricole n'est pas éligible à ce tarif).

Pour récupérer un bulletin de souscription à ce tarif, rapprochez-vous de votre centre de rattachement.

Bien préparer ton recensement

EN 5 ETAPES

ETAPE 1

Dès tes 16 ans, rends-toi en mairie accompagné de ton ou tes responsables légaux

ETAPE 2

Apporte ta carte d'identité ainsi que ton livret de famille

ETAPE 3

Donne un maximum d'informations à l'agent de mairie et obligatoirement un numéro de téléphone ainsi qu'une adresse e-mail

ETAPE 4

L'agent de mairie te remet le certificat de recensement que tu devras conserver très précieusement jusqu'à tes 18 ans (la mairie n'en délivre pas d'autres exemplaires)

ETAPE 5

Félicitation ! Tu as réussi la seconde étape du parcours citoyen.
Prochaine étape : La JDC à partir de 17 ans

ATTENTION

Le certificat de recensement est le seul justificatif que l'on peut te demander jusqu'à 18 ans, pour une inscription aux examens de l'Education Nationale (Baccalaureat / Brevet professionnel ...)

En cas de perte du certificat de recensement, contacte le Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ) le plus proche de chez toi par téléphone ou par mail, en donnant ton nom, ta date et ton lieu de naissance ainsi que la date de ton recensement.

Dans les 4 mois après ton recensement, inscris-toi sur MAJDC.fr dès que tu reçois un mail t'en informant, en utilisant l'adresse e-mail que tu as donnée au moment du recensement.

Pour une inscription au permis de conduire, à partir de tes 17 ans, contacte le CSNJ le plus proche de chez toi, il pourra te donner une attestation provisoire qui permettra à ton auto école de valider ton dossier.

Centre du Service National et de la Jeunesse de Poitiers
Quartier Aboville
7 Bd du Colonel Barthal
BP 90647
86000 POITIERS

csnj-poitiers.trait.fct@intradef.gouv.fr

09 70 84 51 51

RECOMMANDÉ

Made with VISME

Projet éolien de la Montie - Moulismes

Le projet se prépare à la construction !
Le projet du parc éolien de la Montie a été initié en 2014, avec le soutien de la commune.
Des études écologiques, paysagères et acoustiques ont été menées en parallèles de plusieurs phases d'information (permanence publique en juin 2018, lettre d'information en janvier 2017 et juin 2018, comité de pilotage). Ce travail a permis un dépôt du dossier en Préfecture en décembre 2018 et **une autorisation délivrée par la Préfète le 1er février 2021**.
Depuis cette date, l'équipe projet travaille sur les phases préparatoires à la construction du parc éolien de la Montie : divisions cadastrales, sondages géotechniques, signature des actes notariés, étude spécifique des accès par un transporteur, réalisation des dossiers d'appel d'offres, *etc*. Après ce temps de préparation, **le chantier devrait pouvoir débuter dès l'automne 2023** pour une mise en service en 2024.

Les chiffres clé du projet

Nombre d'éoliennes : 3

Hauteur totale en bout de pales : 200 m

Puissance totale installée : 12,6 MW

Production électrique moyenne : 36 millions de kWh/an

Equivalent consommation électrique moyenne : 13 000 foyers

Rejet de CO_2 évité : 2 600 tonnes de CO_2/an
soit 700 fois le tour de la terre en voiture

Dans un contexte de lutte contre le dérèglement climatique, nous sommes et serons confrontés à une hausse des besoins en électricité dans les années à venir. La multiplication de ses usages (transports, chauffage, industrie, *etc*.) amène à considérer le développement des énergies renouvelables comme indispensable. L'éolien constitue une source d'énergie verte nécessaire à la décarbonisation de nos modes de vies. Elle nous octroie également l'assurance d'une sécurité d'approvisionnement à moyen et long-terme.

L'Etat souhaite accélérer le déploiement des énergies renouvelables, dont les objectifs sont encore loin d'être atteints *« pour atteindre nos objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, pour sortir de notre dépendance aux énergies fossiles et importées, et pour assurer notre sécurité d'approvisionnement aujourd'hui menacée à court terme. »* (instruction du 16 septembre 2022).
Les objectifs fixés par la loi de transition énergétique sont ambitieux et prévoient de porter la part des énergies renouvelables à 32 % en 2030. Le parc éolien de la Montie répond donc aux objectifs fixés par l'Etat en matière de déploiement des énergies vertes.

Un soutien financier pour les collectivités locales :

Le projet éolien de la Montie apportera un soutien financier important pour les collectivités locales.

L'arrivée d'un projet éolien sur la commune apporte un second souffle au budget communal. A titre d'exemple, un projet éolien de l'ordre de 3 éoliennes d'une puissance de 12,6 MW (comme celui de la Montie) génère de 100 000 € à 130 000 € de recettes fiscales annuelles à répartir entre la commune d'implantation, l'intercommunalité et le conseil Départemental. De belles perspectives pour le territoire, pour investir dans des infrastructures et services aux habitants.

Un projet co-développé par wpd & Sergies

- wpd :

Producteur indépendant d'électricité 100% renouvelable, wpd onshore France développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens terrestres. Présent depuis 20 ans en France, 32 parcs éoliens y ont été développés. Dynamique et pluridisciplinaire, l'équipe du projet, basée à Limoges et à Poitiers est déterminée à développer un projet respectueux de son environnement. Elle se base également sur une solide expérience de plus de 15 ans dans le développement de projets éoliens en France.

- Sergies :

Née de la volonté des 265 communes du Syndicat ENERGIES VIENNE, SERGIES met son savoir-faire au service des territoires pour l'aménagement et l'exploitation des moyens de production d'électricité décentralisés (grand éolien, photovoltaïque sur toitures et au sol, biogaz, méthanisation et hydroélectricité) et pour la promotion de la maîtrise de la demande en énergie.

Forte d'une expérience de 20 ans et d'une expertise reconnue dans le développement des énergies renouvelables, elle se positionne comme l'investisseur public local qui agit pour un développement maîtrisé et concerté de ses projets.

CALENDRIERS DE COLLECTE 2023

Les équipes ont travaillé pour optimiser les circuits de collecte pour 2023. Ainsi, 24 communes, soit environ 7000 usagers, changeront de jour de collecte à partir du 1er janvier 2023. Les particuliers et les professionnels concernés par les modifications receveront un courrier vers mi-décembre.

Tous les habitants, qui changent ou non, sont invités à :

- TÉLÉCHARGER LEUR CALENDRIER sur simer.fr,
- le RETIRER EN MAIRIE,
- ou le CONSULTER sur l'application MONTRI.

- En mairie, vous recevrez les calendriers imprimés d'ici mi-décembre.
- Pour les hameaux dits « lieux-dits partagés » qui ne sont pas collectés le même jour que la commune, les habitants recevront un courrier avec leur calendrier.

11_JE2_2023 + H

CALENDRIER DE COLLECTE 2023

Adriers / Antigny (Hors : Les Barbroux, La Créchère, Villiers)
Haims/ Moulismes / Moussac / Mouterre-sur-Blourde
Plaisance / Queaux (*Le Cerf Content, Les Brandes, La Haute Barbade*)

JANVIER

S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
							1
1	2	3	4	5	6	7	8
2	9	10	11	12	13	14	15
3	16	17	18	19	20	21	22
4	23	24	25	26	27	28	29
5	30	31					

FEVRIER

S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
5			1	2	3	4	5
6	6	7	8	9	10	11	12
7	13	14	15	16	17	18	19
8	20	21	22	23	24	25	26
9	27	28					

MARS

S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
9			1	2	3	4	5
10	6	7	8	9	10	11	12
11	13	14	15	16	17	18	19
12	20	21	22	23	24	25	26
13	27	28	29	30	31		

AVRIL

S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
13						1	2
14	3	4	5	6	7	8	9
15	10	11	12	13	14	15	16
16	17	18	19	20	21	22	23
17	24	25	26	27	28	29	30

MAI

S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
18	1	2	3	4	5	6	7
19	8	9	10	11	12	13	14
20	15	16	17	18	19	20	21
21	22	23	24	25	26	27	28
22	29	30	31				

JUIN

S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
22				1	2	3	4
23	5	6	7	8	9	10	11
24	12	13	14	15	16	17	18
25	19	20	21	22	23	24	25
26	26	27	28	29	30		

JUILLET

S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
26						1	2
27	3	4	5	6	7	8	9
28	10	11	12	13	14	15	16
29	17	18	19	20	21	22	23
30	24	25	26	27	28	29	30
31	31						

AOÛT

S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
31		1	2	3	4	5	6
32	7	8	9	10	11	12	13
33	14	15	16	17	18	19	20
34	21	22	23	24	25	26	27
35	28	29	30	31			

SEPTEMBRE

S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
35					1	2	3
36	4	5	6	7	8	9	10
37	11	12	13	14	15	16	17
38	18	19	20	21	22	23	24
39	25	26	27	28	29	30	

OCTOBRE

S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
							1
	2	3	4	5	6	7	8
	9	10	11	12	13	14	15
	16	17	18	19	20	21	22
	23	24	25	26	27	28	29
	30	31					

NOVEMBRE

S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
44			1	2	3	4	5
45	6	7	8	9	10	11	12
46	13	14	15	16	17	18	19
47	20	21	22	23	24	25	26
48	27	28	29	30			

DÉCEMBRE

S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
48					1	2	3
49	4	5	6	7	8	9	10
50	11	12	13	14	15	16	17
51	18	19	20	21	22	23	24
52	25	26	27	28	29	30	31

Je note les sorties de mon bac noir

Jours de collecte

Sortez vos bacs LA VEILLE (à partir de 19h)

CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

SIMER

AGISSONS POUR DEMAIN, JETONS MOINS !

Création : SIMER - Impression : Imprimerie Nouvelle (86) - 2023

DÉCHETTERIE

Horaires déchetterie à MOULISMES :

De 9 h à 12 h le 2ème et 4ème samedi de chaque mois

Notre marnière

Par ces photos, la municipalité vous démontre l'incivilité des personnes, encore cette année, à l'égard de notre marnière, qui, nous vous le rappelons, est un site privé gracieusement prêté pour rendre service à la population. **La municipalité a décidé de fermer définitivement le site au 1er janvier2023**

NOS ASSOCIATIONS

Club Soleil d'Automne
Mairie, RN 147
86500 – MOULISMES

LE CLUB SOLEIL D'AUTOMNE, malgré le confinement et les conditions sanitaires contraignantes, a pu maintenir sa cohésion.

Faisant toujours partie de la fédération GENERATIONS MOUVEMENT de la Vienne, plusieurs membres du club ont assisté aux deux assemblées générales de la fédération, à la Roche Posay et Poitiers.

Pendant ces trois dernières années, le club a été géré statutairement, par correspondance la première année et en présentiel les deux suivantes (conseils d'administration et assemblées générales).

Les rencontres mensuelles se sont faites autour d'un repas dans un restaurant de Moulismes. Cette formule sera vraisemblablement maintenue en 2023.

Les 16 adhérents du club se sont retrouvés fin décembre dans la salle du club pour le traditionnel goûter de Noël et par la même occasion fêter les anniversaires de l'année.

Nous attendons les modalités d'inscriptions de la fédération pour le renouvellement des adhésions qui se feront lors de l'assemblée générale en janvier 2023.

Le président (Alain Prézeau) le vice-président (Raymond Lannaud) le trésorier (Edward Alexander) la secrétaire (Françoise Godard) souhaitent aux adhérents et à leurs familles leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année et vous remercient de maintenir la vie du club.

Si de nouvelles personnes souhaitent nous rejoindre, elles seront les bienvenues.

Comité des fêtes

Après une journée de nettoyage, l'année 2022 débute par l'ouverture de la pêche à l'étang communal durant le week-end Pascal. Ce premier lâcher de truites a fait la joie de nombreux pêcheurs, ce qui nous a encouragés à faire deux autres lâchers dans la saison.

Après l'effort, le réconfort

* La soirée paëlla du 26 mars fut, comme les autres années, une très belle soirée avec un repas apprécié des nombreux convives présents.

* Au début de l'été, la fête du village s'est déroulée sous un magnifique soleil. Le comité des fêtes a proposé au cours de l'après-midi un concours de palet. En soirée, le fameux repas du jambon à la broche fut animé par un groupe de musique. Pour finir en nocturne, un feu de St Jean et la soirée mousse furent très appréciés du public.

*L'année s'est poursuivie par notre traditionnel pique-nique Moulismois sur la place de l'église. Ce fut comme d'habitude un franc succès car cet évènement permet de rassembler de nombreux Moulismois autour des mets partagés.

* Pétanque tous les vendredis soir au stade en période estivale.

* Afin de varier nos animations pour les habitants, nous avons organisé un loto le 9 octobre pour lequel une centaine de personnes ont participés pour gagner les nombreux lots.

* Pour finir cette année très riche en évènement, l'organisation du marché de Noël le samedi 10 décembre, malgré le froid intense, a connu un franc succès. Merci à tous les exposants qui ont bravé cette fraîche journée pour proposer leurs produits locaux et artisanaux.

En conclusion, je remercie particulièrement tous les bénévoles qui, tout au long de cette année, n'ont pas compté leur temps pour préparer toutes ces manifestations afin qu'elles vous soient proposées dans la plus belle ambiance.

Le Président.

L'APE de Moulismes

L'amicale des Parents d'élèves est avant tout une équipe de bénévoles qui participent concrètement à l'animation de notre belle école.

Bureau :

Présidente : Marion LEQUEUX
Secrétaire : Yoann LEFEBVRE
Trésorier : Aurélien BERTHELOT

A quoi ça sert ?

Nous apportons une **aide financière** permettant la **réalisation de projets scolaires** qui ne pourraient avoir lieu autrement. Ainsi, tout au long de l'année scolaire, nous organisons **diverses manifestations** :

✎ Ventes diverses : charcuterie, calendriers, pizzas..

✎ Fête de fin d'année qui a eu lieu en juin 2022 et a réunie 72 convives

✎ Le banquet de Noël qui a eu lieu le 8 décembre 2022 et a réuni environ 90 personnes

✎ La participation au marché de Noël de Moulismes

Ces manifestations nous permettent de **récolter des financements** mais aussi de créer autour de l'école de Moulismes une **vie sociale dynamique** et **conviviale.**

Nous avons par ailleurs financé des jeux de société pour la classe, une sortie à l'abbaye de St-Savin ainsi qu' une sortie accrobranche au CPA de Lathus.

Chaque enfant a bénéficié d' une carte cadeau de 25€ lors de la fête de l'école au mois de juin et a pu profiter d' un spectacle de conteurs à l'occasion du banquet de Noël.

Pourquoi y participer ?

L'APE ne peut exister sans bénévoles. Nous avons besoin de vous et de votre temps !!

Sans notre soutien les élèves de notre école ne pourraient pas bénéficier de sorties scolaires.

Nous œuvrons pour apporter le meilleur à nos enfants et leur permettre de s'ouvrir au monde...

L'équipe de l'APE vous souhaite ses meilleurs vœux pour l'année 2023 et vous donne rendez-vous le **vendredi 31 mars 2023** pour le **loto de l'école.**

A MOULISMES

FÊTE DES VOISINS

Cet été 2 fêtes des voisins ont eu lieu à Beauvais et à la rue des Rivaux.

Ils se sont tous retrouvés autour d'un repas convivial pour cette occasion.

VITRINE DE NOËL

La vitrine a été confectionnée en partie avec les enfants de l'école

LES ARTISANS ET COMMERCANTS DE MOULISMES

NOM DE LA STRUCTURE	Téléphone	ACTIVITÉ
Benoît services	06 80 87 72 47	Garage ambulant
Chez Fred	05 49 84 59 06	Restaurant
DMELTOUTOU	06 75 64 25 37	Toilettage itinérant pour chien et chat toutes races
Garage PATRIER	05 49 91 22 85	Garage
La ferme des 3 canards	05 49 91 90 66	Chambre d'hôtes
LEFEBVRE Vanessa	06 72 74 00 68	Hypnothérapeute
LENFANT Bernard	05 49 48 23 64	Commerce de bois de chauffage
L'Épicerie du Village	05 49 48 71 95	Epicerie-pain-tabac-journaux
Les CIGOGNES DE MOULISMES	06 49 75 49 94	Restaurant
Pascal DUVERGER	05 49 91 82 23	Restauration rapide

LES ASSOCIATIONS DE MOULISMES

Nom de l'association	Nom du Président	Activité
ACCA	Mathieu SOURISSEAU	Chasse
APE	Marion LEQUEUX	Association des Parents d'Élèves
CLUB SOLEIL D'AUTOMNE	Alain PRÉZEAU	Club des Aînés
COMITÉ DES FÊTES	Jean-Claude TABUTEAU	Animations diverses Gestion de l'étang

Directeur de la publication : Nathalie TABUTEAU.
Le responsable de la publication :
Christelle ROBUCHON,

Dépôt légal : 1er trimestre 2023.
Impression : SEDI

MOULISMES SOUS LE GIVRE (JANVIER 2022)